

Gaëtan Courtin, électricien à l'EPSM de la Sarthe, est le trésorier du syndicat FO de cet établissement de santé mentale. Il se bat pour le maintien du nombre de lits et des effectifs. **P. 8**



PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : LE GOUVERNEMENT VA TRANCHER **P. 4**

BURN-OUT : LES RECOMMANDATIONS DE LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ **P. 5**

FO HEBDO
N° 3244

Du 7 au 13
juin 2017

Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

En France, les inégalités font de la résistance

ÉVÉNEMENT P. 2-3

EXPERTISE

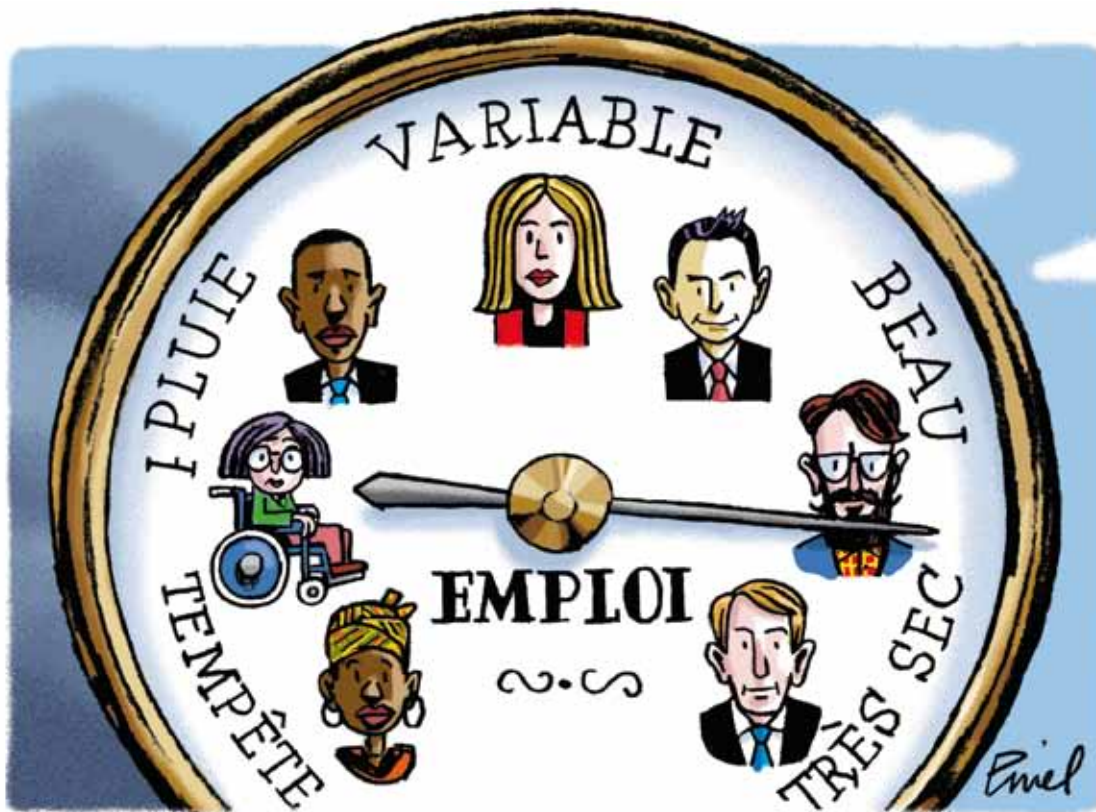
Selon un rapport, les niveaux de vie des ouvriers et des cadres supérieurs s'éloignent de plus en plus.

CONCENTRATION

Les 10% les plus fortunés détiennent près de la moitié du patrimoine total du pays.

SOCIAL

Les femmes et les personnes d'origine étrangère sont les plus touchées par les discriminations au travail.



© F. BLANC

Ni naïfs, ni suspicieux, nous jugerons les actes et ajusterons nos réactions en conséquence

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

La concertation avec le gouvernement se poursuit avec la ministre du Travail, après le président de la République et le Premier ministre.

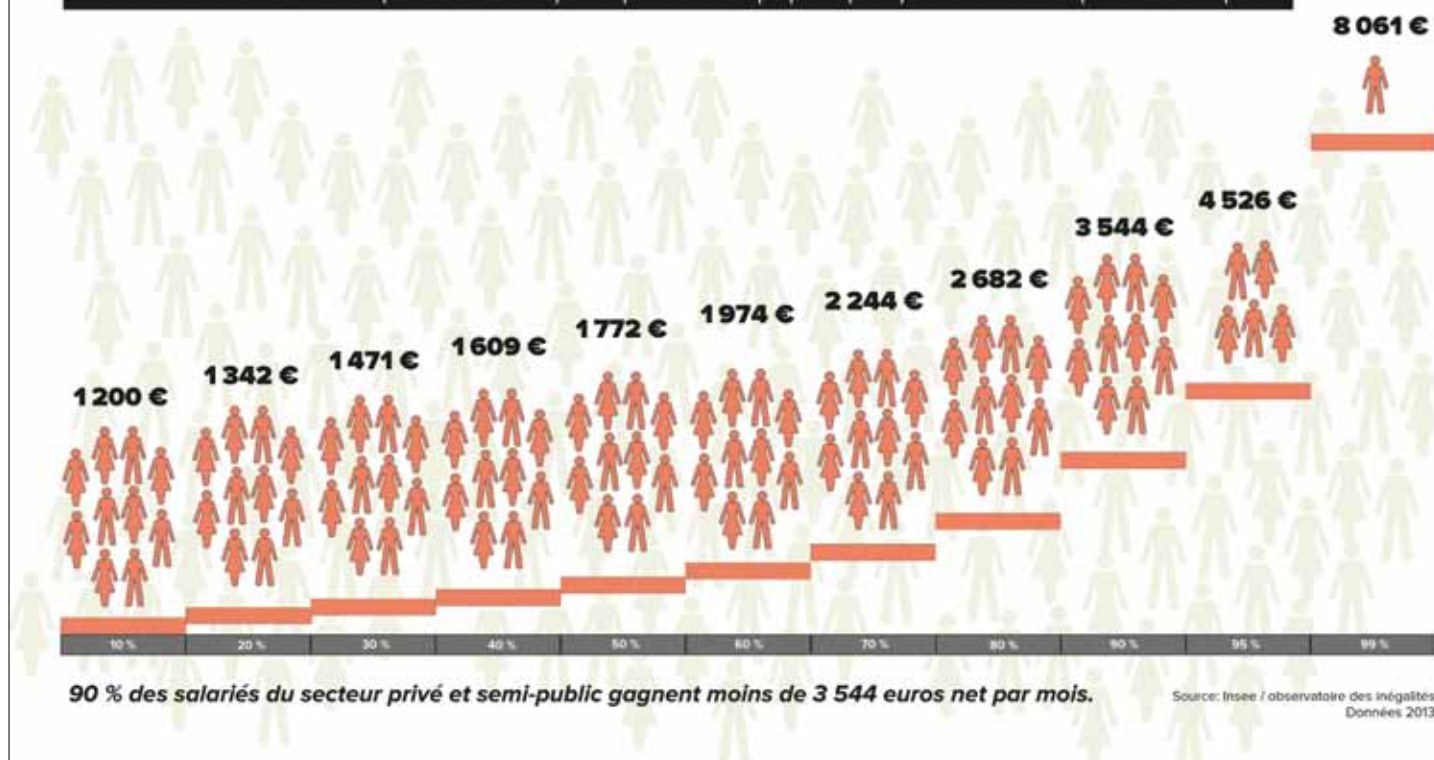
Elle va continuer tout l'été, d'abord avec les thèmes devant faire l'objet du projet de loi d'habilitation des ordonnances, puis sur le contenu même des ordonnances, qui devrait être

ratifié par le Parlement fin septembre après un Conseil des ministres vers le 20 septembre. Nous avons rappelé notre attachement viscéral à la liberté de négociation à tous les

niveaux, en insistant sur celui de la branche et des conventions collectives nationales. Nous avons plaidé pour qu'au-delà des six thèmes de négociation obligatoire au niveau des branches il en soit rajouté. Nous avons également rappelé notre revendication de liberté de désignation du délégué syndical, conformément à notre plainte devant le Bureau **Suite page 3**

Distribution des revenus dans la population française

Niveau de salaire net médian (euros constants) en équivalent temps plein (35 h) dans le secteur privé et semi-public



Les revenus des salariés du secteur privé et semi-public se concentrent dans les niveaux de salaire inférieurs à 3500 euros net par mois.

Inégalités : les écarts de salaire restent forts

L'Observatoire des inégalités a publié son rapport annuel le 30 mai. Ce document de 180 pages, basé sur diverses statistiques, dresse un large état des lieux des inégalités en France, notamment en termes de revenus, d'emploi ou de modes de vie. Ces écarts tendent aussi à se transmettre entre générations.

Les niveaux de vie des ouvriers et des cadres supérieurs s'éloignent de plus en plus. C'est ce qui ressort du dernier rapport de l'Observatoire des inégalités, un organisme indépendant fondé en 2003. Compte tenu de la progression du pouvoir d'achat, il fallait, en 2013, en moyenne cent soixante-six ans à un ouvrier pour atteindre le salaire que les cadres touchent actuellement. Dans les années 1970, ce rattrapage se fai-

sait en moins de quarante ans, soit en gros la durée d'une carrière.

Les auteurs du rapport expliquent ce recul par l'effondrement de la hausse annuelle du pouvoir d'achat des ouvriers. Supérieure à 3 % en moyenne jusqu'au milieu des années 1970,

elle s'est écroulée à 0,3 % entre 1985 et 1995, pour remonter récemment à 0,7 % par an.

En France, le salaire net médian à temps plein s'élevait à 1 772 euros en 2013, selon l'Insee. Les 10 % les moins bien payés touchaient moins de 1 200 euros par mois, tandis que les 10 % les mieux payés percevaient au moins 3 544 euros par mois. Les classes moyennes se situent dans les revenus entre 1 471 et 2 682 euros net par mois.

La progression des salaires est en effet loin d'être la même pour toutes les catégories socio-professionnelles et les écarts se creusent avec l'âge. En fin de carrière, les ouvriers non qualifiés gagnent en moyenne 500 euros de plus que les débutants à temps plein, avec 2 200 euros à 61-65 ans contre 1 700 euros brut pour les 21-25 ans. Chez les cadres, les plus âgés gagnent 7 900 euros en moyenne contre 3 000 euros pour les plus jeunes, soit un écart de 4 900 euros.

Les 10% les plus fortunés détiennent près de la moitié du patrimoine

Les auteurs du rapport notent que « ces niveaux de rémunération permettent aux cadres d'asseoir la transmission des inégalités dans le temps : ils peuvent plus facilement financer les études de leurs



LE NIVEAU DE RÉMUNÉRATION DES CADRES LEUR PERMET DE FINANCER PLUS FACILEMENT LES ÉTUDES DE LEURS ENFANTS.

enfants et leur constituer un début de patrimoine ».

En matière de patrimoine justement, qui regroupe l'ensemble des biens immobiliers, financiers et professionnels, les inégalités sont encore démultipliées. Les 10 % les plus fortunés détiennent près de la moitié (47 %) du patrimoine total en France. En regard, les 50 % les moins fortunés ne disposent que de 8 % de l'ensemble du patrimoine.

Le patrimoine net médian, dettes déduites, s'élève à 114 000 euros. Celui des ouvriers non qualifiés est de 16 400 euros, celui des ouvriers qualifiés de 42 000 euros, alors que celui des cadres atteint 205 000 euros. Quant aux non-salariés, leur patrimoine net médian est beaucoup plus élevé du fait de la fortune professionnelle. Il se situe autour de 380 000 euros pour les professions libérales et 500 000 euros pour les agriculteurs. La fortune professionnelle de Liliane Bettencourt, la femme la plus riche de France bien qu'elle ne travaille pas, atteint 31,2 milliards d'euros, soit l'équivalent de... 1,8 million d'années de Smic. ■

CLARISSE JOSSELIN

Un système scolaire plus favorable aux enfants de diplômés

L'inégalité sévit aussi en matière d'éducation. Les auteurs du rapport parlent même d'une « fracture sociale » dans les titres scolaires. Seuls 16 % des Français ont un diplôme supérieur à bac+2. La même proportion détient le bac ou son équivalent. Un quart, au plus, le certificat d'études primaires. Un autre quart détient un CAP ou un BEP.

Des inégalités liées à l'origine sociale

Les ouvriers et les employés, qui représentent la moitié des actifs, se distinguent par leur faible niveau de diplôme. Respectivement 28 % et 16 % d'entre eux ne possèdent aucun titre scolaire. Seulement 2 % des ouvriers, 4 % des agriculteurs et 8 % des employés disposent d'un diplôme supérieur à bac+2. Cette part s'élève à 68 % pour les cadres supérieurs.

Si les jeunes générations sont davantage diplômées que les

précédentes, ces inégalités continuent de se reproduire et les écarts se déplacent vers le haut. Ainsi, la moitié des enfants d'enseignants et de cadres supérieurs a un niveau supérieur ou égal à bac+3, contre 8 % des enfants d'ouvriers non qualifiés. Concernant ces derniers, 60 % disposent d'un diplôme inférieur au bac ou n'ont pas de diplôme.

« À l'évidence, les chances ne sont pas les mêmes pour tous les enfants, en partie du fait de leur milieu social, mais aussi parce que le système français, basé sur l'évaluation et la compétition, est particulièrement favorable aux enfants de diplômés », pointent les auteurs du rapport.

Or, en France, le diplôme est incontournable en termes de niveau de qualification, de salaire et de conditions de travail. Il constitue aussi, comme le démontre le rapport, l'un des meilleurs boucliers contre le chômage. ■ C. J.

/// Ni naïfs, ni suspicieux, nous jugerons les actes et ajusterons nos réactions en conséquence

international du travail. S'agissant des institutions représentatives du personnel, nous avons notamment plaidé pour que le CHSCT conserve sa personnalité morale et qu'on renforce ses moyens de fonctionnement, y compris en heures de délégation en cas de délégation unique du personnel. Sur les indemnités prud'homales, nous avons demandé la possibilité pour le juge de pouvoir dépasser de manière motivée le plafond qui, par ailleurs, doit être le plus élevé possible. Nous avons également rappelé nos positions sur le référendum.

Enfin, nous avons, entre autres, abordé le droit syndical et son exercice, le relèvement des indemnités légales en cas de licenciement et des dispositions sur l'égalité professionnelle. Nos interlocuteurs ont pris note et la concertation va se poursuivre. On peut constater que la concertation, contrairement à celle sur la loi Travail, est réelle. Reste à savoir si nous serons entendus ! Comme je l'ai déjà indiqué, nous ne sommes ni naïfs, ni suspicieux, nous jugerons les actes et ajusterons nos réactions en conséquence. Une « feuille de route » devrait nous être adressée en début de semaine. Nous réagirons en fonction de nos positions et revendications. ■

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRETARE GÉNÉRAL
@jcmailly sur Twitter

ZOOM

L'égalité hommes-femmes encore lointaine

Effet d'un demi-siècle de scolarisation « poussée » des filles et de mobilisation des mouvements féministes, « la situation des femmes tend à s'améliorer » dans le monde du travail, note le rapport. De plus en plus diplômées, elles représentaient 40% des cadres supérieurs en 2015. C'est deux fois plus qu'en 1982. Les écarts de salaire tendent eux aussi à se réduire même si, à poste équivalent, en 2012, une femme gagnait encore 10,5% de moins qu'un homme. Mais les femmes sont

aussi de plus en plus présentes au bas de l'échelle. Elles occupent désormais 63% des emplois d'ouvriers et d'employés non qualifiés, contre 50% en 1982. La grande majorité d'entre elles sont caissières, assistantes maternelles ou vendeuses. Le rapport rappelle aussi que les femmes sont quatre fois plus souvent à temps partiel que les hommes et met en lumière toutes celles, « très souvent de milieu populaire », qui n'osent plus chercher du travail, notamment après une maternité.

En bref

SANTÉ

La France au 15^e rang d'un classement

La France se situe à la 15^e place d'un classement des systèmes de santé de 195 pays, selon une étude présentée le 19 mai dans la revue médicale *The Lancet*. Andorre est à la première place et l'Afghanistan et la Centrafrique occupent les dernières places. Le Royaume-Uni arrive à la 30^e place et les États-Unis à la 35^e. L'étude, financée par la fondation Bill & Melinda Gates, se fonde sur le taux de mortalité de trente-deux maladies graves.

GRANDE DISTRIBUTION

Grève gagnante à l'Hyper U de Luçon

En grève le 26 mai à l'appel de FO et de la CFTC, les salariés de l'hypermarché U de Luçon (Vendée) ont été entendus sur certaines revendications : un jour de repos fixe dans la semaine, trois semaines de congés payés entre mai et octobre, et le paiement possible du travail dominical en heures supplémentaires. La direction doit se prononcer en juin sur la hausse des salaires et la création d'une prime d'ancienneté.

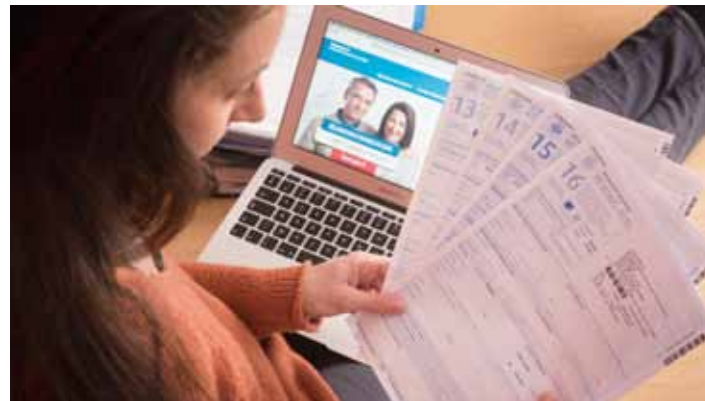
ÉNERGIE ET MINES

FO contre la transformation du statut du personnel

La fédération FO a fait part au conseiller énergie du président de la République de son « *opposition résolue* » à la transformation du statut du personnel des industries électriques et gazières en convention collective, ainsi que l'envisagerait l'organisation patronale. « [...] Il s'agirait d'une véritable déclaration de guerre envers les salariés du secteur », a déclaré la fédération.

Prélèvement à la source : le gouvernement doit vite trancher

SUSPENSE Initialement prévue pour le 1^{er} janvier 2018, la réforme de l'impôt sur le revenu via le prélèvement à la source (PAS) pourrait être annulée, retardée ou maintenue. Le mystère demeure tandis que le gouvernement annonce la réalisation en ce mois de juin d'un audit sur le PAS.



© JEAN-CLAUDE MOSCHETTI/REA

vernement annule ou retarde la réforme, qu'il ne se défausse pas sur les agents en prétextant que l'administration n'est pas prête. »

Un coût de 50 millions pour rien?

Entre « *l'équipe dédiée au projet, les informaticiens et tous les agents de guichet qui ont effectué des formations... Beaucoup ont travaillé pour le PAS* ». Cette mobilisation a compliqué l'activité des services, lesquels ont perdu 37 200 emplois en quinze ans et peinent à maintenir la qualité des missions. Quant au coût de la réforme, « *un chiffre circule dans les couloirs du ministère : 50 millions d'euros* », indique FO, rappelant que le système actuel a cependant fait ses preuves avec un taux de recouvrement amiable de 98 %. ■

VALÉRIE FORGERONT

Le prélèvement à la source, dont la mise en œuvre était initialement prévue au 1^{er} janvier 2018, pourrait être retardé, annulé ou maintenu...

Se fera, se fera pas? Quoi qu'il en soit, les agents FO des finances publiques (DGFIP FO) contestent cette « *réforme pour rien* », qui mobilise dangereusement le temps de travail des services depuis de longs mois. Ils s'inquiètent du « *flou artistique* » qui entoure le lancement – ou pas – de l'impôt sur le

revenu par prélèvement à la source et demandent au gouvernement de prendre une décision (maintien, annulation, moratoire...) cet été après l'audit réalisé en juin. La DGFIP FO, qui rencontre cette semaine Gérard Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, évoquera le sujet et prévient : « *Si le gou-*

L'extension de la convention collective des services à la personne annulée partiellement

Indemnités kilométriques insuffisantes, règles du travail de nuit, modification de planning et heures supplémentaires en cas de temps partiel, forfait jours... autant de points sur lesquels le Conseil d'État a dit non. D'où l'annulation partielle de l'extension de la convention collective des services à la personne (IDCC 3127) à tous les salariés de la branche. Les organisations syndicales et patronales devront donc revenir autour de la table des négociations. Car certaines dispositions de cette convention ne sont plus conformes à la loi. En 2012, FO n'avait pas signé la convention et s'était également opposée à son extension. ■ **N. D.**

Collaborateurs parlementaires : ils refusent les licenciements au rabais

Lors d'une conférence de presse organisée à Paris le 6 juin, le syndicat SNCP FO (majoritaire) des assistants parlementaires (2000 salariés environ) a réitéré sa demande d'obtention d'un statut (convention collective, création de branche) pour ces salariés. En cas de non-réélection de députés en juin, les collaborateurs demandent par ailleurs à ces élus, qui sont aussi leurs employeurs, de leur faire bénéficier de licenciements économiques au lieu de licenciements pour motif personnel, moins avantageux sur le plan des droits et de l'indemnisation. Un récent jugement des prud'hommes vient d'apporter de l'eau à leur moulin. ■ **V. F.**



Jean-Claude Mailly à la tribune de la conférence de mi-mandat de la CES. Rome, les 29,30 et 31 mai 2017.

L'Europe sociale manque encore d'ambition juge la CES

CONFÉRENCE La Confédération européenne des syndicats a réuni à mi-mandat (entre deux congrès) les délégués des organisations syndicales de trente-six pays, les 29,30 et 31 mai à Rome.

Par-delà la célébration du 60^e anniversaire du traité de Rome à l'ouverture de la conférence de la CES, la déclaration des délégués est ancrée dans le présent et soucieuse de l'avenir.

« Il existe un grand consensus au sein de la CES, notamment pour dire que " l'Europe sera sociale ou ne sera pas ", et que le socle des droits sociaux européens proposé par Bruxelles est encore nettement insuffisant », a constaté Jean-Claude Mailly qui conduisait la délégation FO, également composée d'Andrée Thomas, chargée

du secteur Europe-International, et de Sébastien Dupuch, assistant.

Intensifier nationalement la campagne pour une augmentation des salaires

La déclaration des affiliées de la CES dresse un quadruple constat : « L'Europe sort lentement de la crise, mais il n'y a pas de quoi se réjouir d'une récession suivie d'un redressement ; le dernier épisode grec démontre que l'austérité reste une réalité et que la politique

néolibérale continue de détruire la vie des populations et des travailleurs ; le pacte de stabilité et de croissance est une camisole de force qui empêche beaucoup de pays d'investir dans les services publics, les emplois et la croissance ; le pilier européen des droits sociaux est très en retard, pourrait être plus ambitieux et son existence même reste menacée par des gouvernements et des employeurs hostiles. »

De fait, des questions aussi cruciales que le droit de grève et la liberté de négociation collective ne figurent pas dans le socle de droits sociaux européens proposé par Bruxelles, a souligné Jean-Claude Mailly, insistant aussi sur la nécessité d'intensifier à l'échelon national la campagne de la CES pour une hausse des salaires. ▀

EVELYNE SALAMERO



Retrouvez plus d'informations sur la conférence de la CES sur www.force-ouvriere.fr

Burn-out : les recommandations de la Haute Autorité de santé aux médecins

RISQUES PSYCHO-SOCIAUX Pour la Haute Autorité de santé, il convient d'individualiser la prise en charge et de faire appel au médecin du travail pour préparer le retour dans l'emploi.

Le burn-out ou syndrome d'épuisement professionnel reste un diagnostic « difficile à établir », constate la Haute Autorité de santé (HAS). D'où la publication le 22 mai d'un mémo à l'attention des médecins et des médecins du travail pour les aider à mieux reconnaître et prendre en charge les salariés en souffrance. La HAS recommande au médecin traitant de « personnaliser la prise en charge », et de se mettre, avec l'accord du patient, « en contact » avec le médecin du travail, notamment pour accompagner le retour au travail.

« Que reste-t-il de la médecine du travail ? »

« C'est une très bonne nouvelle que la HAS se saisisse du problème, car la reconnaissance des risques psycho-sociaux est une revendication de Force Ouvrière, mais que reste-t-il de la médecine du travail ? », s'interroge Jocelyne Marmande, secrétaire confédérale FO. « Il faut lui donner de véritables moyens, or sa récente réforme dans le cadre de la loi Travail ne va pas du tout dans ce sens. »

La HAS a listé six catégories de facteurs de risques psycho-sociaux pour aider les professionnels de santé à repérer le burn-out : l'intensité et l'organisation du travail, les exigences émotionnelles, l'autonomie et la marge de manœuvre, les relations dans le travail, les conflits de valeurs, l'insécurité de l'emploi.

Elle estime par ailleurs que « la prescription d'un arrêt de travail est le plus souvent nécessaire », mais que celle d'un éventuel traitement antidépresseur reste réservée aux cas de burn-out associés à des troubles anxieux ou dépressifs.

Autre enseignement du mémo : la population des soignants est particulièrement touchée par le syndrome. ▀

FRANÇOISE LAMBERT

OUVERTURE

La révision des traités plus que jamais à l'ordre du jour

Jean-Claude Mailly a souligné l'importance de la revendication de la CES d'une révision des traités. Il a évoqué « la porte ouverte » à ce sujet par la rencontre entre le nouveau président français Emmanuel Macron et la chancelière allemande Angela Merkel, au cours de laquelle celle-ci a déclaré : « Du point de vue allemand, il est possible de changer les traités si cela fait sens. » Pour le secrétaire général de Force Ouvrière, il s'agit d'une opportunité inédite dont il faut se saisir.



© F. BLANC

« L'économie allemande a résisté malgré les réformes du travail et non grâce à elles »

INTERVIEW Guillaume Duval est rédacteur en chef du mensuel *Alternatives Économiques* et auteur de *Made in Germany, le modèle allemand au-delà des mythes*, paru en 2013.

En quoi ont consisté les grandes réformes du marché du travail en Allemagne au début des années 2000 et quels effets ont-elles eu sur l'économie allemande ?

Guillaume Duval : Elles ont modifié les règles de l'Assurance chômage et introduit des formes d'emplois précaires qui jusque-là n'existaient pas en Allemagne ou très peu. Elles ont eu un effet récessif très fort sur l'économie allemande. Ce n'est qu'en 2010 que l'Allemagne a retrouvé son niveau d'emploi de 2001. L'économie allemande ne s'est pas redressée grâce aux réformes Schroeder, mais au contraire malgré elles. Il ne reste plus qu'une grosse moitié des salariés alle-

mands couverts par une convention collective, parce que la plupart des emplois créés par ces réformes y échappent. L'Allemagne est le deuxième pays d'Europe en termes de proportion de travailleurs pauvres dans sa main-d'œuvre.

Quelles sont alors les vraies raisons de la résistance de l'économie allemande ?

Guillaume Duval : Il y en a au moins trois. Les Allemands ont moins d'enfants et donc de frais de ce point de vue et le prix du logement est resté stable, ce qui a permis d'atténuer les effets négatifs des réformes Schroeder sur la demande intérieure. La demande

FOCUS

Quand le FMI s'inquiète

Le Fonds monétaire international s'alarme de la « lente progression générale du risque de pauvreté en Allemagne ». Le pays, juge-t-il, devrait investir dans des projets d'infrastructures et inciter les employeurs à augmenter les salaires. Selon Destatis (équivalent de l'INSEE), 16,1 millions d'Allemands (20,1% de la population) étaient menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2015. Parmi eux, 13,4 millions (16,7% de la population) sont des travailleurs dont le revenu est inférieur à 60% du salaire médian.

LES CONVENTIONS COLLECTIVES DE BRANCHE RESTENT EXTRÊMEMENT PUISSANTES.

Guillaume Duval est l'auteur de *Made in Germany, le modèle allemand au-delà des mythes*, paru au Seuil en 2013, 240 pages, 17 euros.

des pays émergents, de la Chine en particulier, au cours des années 2000, pour des produits sur lesquels l'Allemagne

est spécialisée (machines industrielles, biens d'équipement et grosses voitures) a explosé. La chute du mur de Berlin a permis à l'Allemagne, même si la réunification lui a coûté cher, de mettre la main sur l'industrie d'Europe centrale et orientale et d'y délocaliser beaucoup de sous-traitance, jusqu'alors réalisée dans des pays au coût du travail beaucoup plus élevé, comme la France notamment.

On a aussi assisté en Allemagne à une décentralisation de la négociation collective. Est-ce comparable avec ce qui se passe en France ?

Guillaume Duval : En Allemagne, les conventions collectives de branche restent extrêmement puissantes. À la fin des années 1990, les syndicats de branche patronaux et salariés ont accepté des clauses d'ouverture, c'est-à-dire la possibilité de discuter au niveau de l'entreprise de dérogations à la convention de branche. Mais cela reste un dispositif extrêmement encadré, contrôlé par des syndicats de branche qui restent très puissants, tant du côté salarial que du côté patronal. Par ailleurs, aujourd'hui, tant les syndicats patronaux que salariés trouvent que c'est tout de même allé un peu loin dans certains cas et ils cherchent au contraire à revenir en arrière pour éviter trop de distorsions entre les entreprises. ▀

PROPOS RECUEILLIS PAR EVELYNE SALAMERO

+ **Modèle allemand :** instrumentalisation et incompréhension à la française. Retrouvez l'intégralité de l'entretien sur le site www.force-ouvriere.fr

CE QUI CHANGE

➤ **Un nouveau contrat type applicable** aux transports publics routiers est entré en vigueur le 1^{er} mai 2017.

➤ **Le recours à un architecte est obligatoire**, depuis le 1^{er} mai 2017, pour l'aménagement (projet architectural, paysager et environnemental) des lotissements dont la surface de terrain à aménager est supérieure à 2500 m². Ce seuil s'applique aux demandes de permis d'aménager déposées à compter du 1^{er} mai.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

24%

C'est le pourcentage de hausse du nombre de banquiers gagnant plus d'un million d'euros par an au sein des quatre grandes banques françaises (BNP Paribas, Société générale, Crédit agricole et Natixis) en 2016 par rapport à 2015, selon des chiffres publiés par le quotidien économique *Les Échos*, le 16 mai dernier.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

LE PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE est revalorisé chaque année par les pouvoirs publics. Son montant mensuel actuel est de 3269 euros.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

CONSOMMATION

La « mafiosité » de la tomate italienne

Le scandale de la tomate italienne vient d'éclater. La mafia aurait organisé un trafic fructueux : revendre comme « made in Italy » des tomates de piètre qualité produites à l'étranger, en outre dans des conditions sociales calamiteuses.

L'enquête aura duré deux ans : le journaliste Jean-Baptiste Malet l'a publiée dans son livre *L'Empire de l'or rouge : enquête mondiale sur la tomate d'industrie*, publié le 17 mai dernier chez Fayard. Il y relate comment la mafia italienne, notamment la Cosa Nostra (Sicile), la Sacra Corona Unita (Pouilles) et la Camorra (région de Naples), se fournit en tomates à très bas prix à l'étranger avant de les revendre – en coulis, concentré et autres dérivés – comme provenant d'Italie, évitant de surcroît les droits de douane. « Avec la libre circulation des biens, notamment des produits agricoles ou issus de l'agroalimentaire, il est très difficile de tout contrôler. Et puis, la réglementation est

aussi responsable de cette situation. Les produits labellisés « made in Italy » ont souvent le droit de l'être car ils sont fabriqués, élaborés en Italie, même s'ils le sont essentiellement à partir de concentré de tomates de Chine fourni par la mafia », explique l'auteur.

L'empire du Milieu, roi de la tomate

Les tomates *low cost* viennent principalement des États-Unis et d'Espagne, mais surtout de Chine. L'empire du Milieu en est le premier producteur mondial, devant les Américains. En Chine, la culture des tomates se fait dans des conditions de travail terribles, surtout dans le Xinjiang, au nord-ouest du pays. Au grand bénéfice de conglomérats, souvent tenus par des généraux et fournissant nombre de géants mondiaux de l'agroalimentaire. Et

quand la tomate vient réellement

d'Italie, les ouvriers agricoles sont pour beaucoup des migrants, sous-payés et pratiquement tous non déclarés par « l'agromafia », comme l'appelle Jean-Baptiste Malet. Gagnant « entre 1,16 et 1,33 centime d'euro par kilo de tomates ramassé », ce sont dans la « quasi-totalité des Africains, Bulgares ou Roumains ». Ainsi la tomate, la « pomodoro », peut transformer l'argent sale en or. Bref, comme le souligne J.-B. Malet, « derrière ce produit banal se cache une violence extrême ». ■

MICHEL POURCELOT

L'Empire de l'or rouge, Jean-Baptiste Malet, éditions Fayard, 288 pages, 19 euros.

15,4
C'est le nombre de milliards de dollars générés par le trafic de tomates de l'« agromafia », selon l'auteur de l'enquête.

PRESSION

À la sauce lobby

Disputant à la pomme de terre le titre d'aliment le plus consommé au monde, la tomate est un ingrédient essentiel pour les multinationales de l'agroalimentaire. Leurs lobbys ont même réussi, en 2011, à faire classer par le Congrès américain la sauce tomate pour pizza comme un légume dans les menus des écoles.

Agenda

Lundi 12 juin

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

En ratifiant la convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail (OIT), les pays signataires se sont engagés à agir immédiatement pour interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants. Parallèlement, la convention n° 138 de l'OIT a également été ratifiée par un nombre croissant de pays. Son objectif à long terme est d'obtenir l'abolition effective du travail des enfants. Au niveau des signatures, la mobilisation contre le travail des enfants ne cesse d'augmenter, mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres et le travail des enfants reste une réalité quotidienne dans de nombreux pays. À ce jour, quelque 5,7 millions de jeunes sont asservis ou forcés de travailler.

Jeudi 8 juin

UD 54

Pascal Pavageau assiste à l'assemblée générale de l'UD de Meurthe-et-Moselle.

Mardi 13 juin

CESE

Séance plénière au Cese : « Fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi », section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

AGEFOS-PME

Le secteur confédéral Emploi-

Formation organise une journée d'information pour les administrateurs FO AGEFOS-PME (organisme de conseil emploi-formation professionnelle), à la confédération.

Mercredi 14 juin
FORMATION SYNDICALE

Pascal Pavageau intervient lors d'un stage organisé par l'Institut Supérieur du Travail : « Orientation et méthodes de l'action syndicale dans l'entreprise », à Paris.



La confédération a le regret de vous faire part du décès de notre camarade **François Grandazzi** des suites d'une longue maladie. François fut secrétaire général de la Fédération FO de la Chimie de 1973 à 1997, mais aussi membre de la CE confédérale et du Conseil économique, social et environnemental. Profondément attaché à l'indépendance syndicale et à la liberté, bon tribun également doté d'une belle plume, François aimait la vie et le combat syndical. La confédération salue la mémoire d'un grand militant de la FédChimie FO et de l'organisation dans son ensemble, et adresse ses plus sincères condoléances à sa compagne Corinne et à ses proches.

L'ALERTE

Le secteur de la protection de l'enfance est en danger, alertent les fédérations de l'Action sociale FO, CGT et SUD. Elles apportent leur soutien à des mouvements contre la réduction des capacités d'accueil des enfants en difficulté et contre des suppressions de postes dans des associations, notamment à Angers, à Tours et dans le Nord. Elles rappellent que « *le maintien et le développement de la protection de l'enfance est une impérieuse nécessité* », et revendiquent « *des moyens à la hauteur des besoins* ».

L'AVERTISSEMENT

Les syndicats FO, CGT et CFDT du centre hospitalier de Saint-Nazaire ont adressé fin mai une lettre ouverte au directeur de l'établissement pour protester contre la fermeture des urgences pédiatriques la nuit depuis le 9 mai. Ils demandent une ouverture 24h/24 « *pérenne* » du service, conformément au projet médical, et protestent contre l'accueil urgent des enfants sur trois sites la nuit, dont l'un peut les confronter « *à des situations difficiles (violences, ...) avec une attente prolongée* ».

LE DÉSACCORD

Chez Conforama, FO a refusé de signer l'accord annuel sur les salaires, assorti d'augmentations de 10 à 15 euros brut au 1^{er} juillet 2017 selon les catégories et qui exclut les vendeurs et les cadres. FO « *condamne cette politique* », et relève que « *Conforama reste sourde à la colère qui s'exprime crescendo* ». Mobilisés tous les samedis depuis début mars, avec jusqu'à 39 magasins en grève, les salariés demandaient une hausse des salaires pour tous de 150 euros et une prime de transport de 400 euros par an.

Électricien, hospitalier et syndicaliste

PORTRAIT Gaëtan Courtin est électricien au sein de l'établissement public de santé mentale de la Sarthe. Il est aussi trésorier du syndicat FO et combat actuellement un projet de réduction de lits et d'effectifs.

Gaëtan Courtin, 36 ans, a été embauché en 2002 par l'établissement public de santé mentale de la Sarthe (EPSM), à Allonnes, en tant qu'électricien. Un poste qu'il occupe encore aujourd'hui, tout en consacrant 20 % de son temps à l'activité syndicale. Car, après avoir pris sa carte à FO en 2008, Gaëtan a fait le choix de s'impliquer dans la défense de ses collègues hospitaliers en 2012. « *C'est un collègue serrurier qui m'a sollicité, pour que les services techniques continuent à être représentés au syndicat FO de l'hôpital* », se rappelle-t-il. Aujourd'hui trésorier du syndicat FO, il siège aussi au CHSCT et dans d'autres instances de l'hôpital.

Sept postes de pédopsychiatres sur la sellette

Son combat du moment est celui de toute l'équipe FO et des salariés : sauver une unité de dix-neuf lits d'hospitalisation dont la fermeture est prévue en juin et stopper la suppression de sept postes de pédopsychiatres



programmée pour l'été. « *C'est insensé, cela laisserait brutalement 768 enfants sans suivi, alors que 1200 enfants sont sur une liste d'attente pour un suivi* », s'emporte Gaëtan, profondément attaché à la défense du service public.

Après une première grève le 5 mai à l'appel de FO, mais aussi de la CGT et de SUD, un préavis de grève illimitée a été déposé. Différentes actions, et un dialogue avec la direction, ont permis d'obtenir un sursis pour la fermeture des lits, mais rien sur les économies demandées à la pédopsychiatrie. La mobilisation se poursuit et les syndicats demandent à être reçus par l'Agence régionale de santé. **FRANÇOISE LAMBERT**

1200

C'est le nombre de salariés qui travaillent à l'EPSM de la Sarthe, qui regroupe des établissements sanitaires et médico-sociaux et des antennes de jour.

+ SUR LE SITE **FORCE-OUVRIERE.FR**

Congrès de l'UD FO des Hauts-de-Seine (92)

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière des Hauts-de-Seine s'est tenu du 30 au 31 mai à Châtillon, sous la présidence de Pascal Pavageau, secrétaire confédéral.

Congrès de l'UD FO de l'Oise (60)

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière de l'Oise s'est tenu le vendredi 2 juin, sous la présidence de Jean-Claude Mailly, secrétaire général.

Boutique Force Ouvrière

Pour afficher vos convictions et les défendre, pour manifester vos opinions et revendiquer, visitez notre boutique en ligne : boutique-fo.fr



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebdoforce-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 0750-9286 **Dépôt légal** juin 2017

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.